

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DISSOLUTION DU SIARH : CONVENTIONS AVEC LA CACP POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET LE SIARP POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE SECTEUR DE MAURECOURT	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUÇ Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

135 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

La fin de compétences du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) au 31 décembre 2022 a conduit à l'élaboration de deux protocoles de dissolution (respectivement pour les compétences eaux usées et eaux pluviales).

Ils ont été approuvés par délibérations du SIARH, des onze communes adhérentes avant les représentations-substitutions de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein du SIARH, ainsi que des trois EPCI exerçant la compétence assainissement et venus en représentation-substitution des onze communes, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval, Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine ;
- la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS) pour les communes d'Aigremont et de Chambourcy ;
- la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) pour la commune de Maurecourt, concernant la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- le Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) pour la commune de Maurecourt concernant l'assainissement des eaux usées.

En raison de leur localisation limitrophe, les communes de Maurecourt (CACP et SIARP) et d'Andrésy (Communauté urbaine) ont des réseaux enchevêtrés dont les canalisations, qui traversent leur territoire respectif, sont conjointement gérées par :

- la Communauté urbaine, pour les eaux usées et les eaux pluviales ;
- le SIARP, pour les eaux usées ;
- la CACP, pour les eaux pluviales.

Afin d'organiser la gestion administrative, technique et financière des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur ce périmètre, à compter de la date effective de la dissolution du SIARH, soit le 1^{er} janvier 2024, il est proposé d'établir deux conventions :

1. Une convention avec le SIARP, afin de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de l'admission et du transfert des eaux usées domestiques ou assimilées provenant des usagers raccordés au réseau public des communes de Maurecourt, Andrésy et de Boisemont sur son versant Hautil :

Il en découlera une participation annuelle du SIARP aux dépenses d'exploitation et de renouvellement engagées par la Communauté urbaine chargée, quant à elle, de transporter les effluents collectés jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) « les Grésillons ».

Cette convention est établie pour une durée de six ans, sans possibilité de prolongation tacite et prendra donc fin le 31 décembre 2029.

Les recettes générées par cette convention, d'un montant prévisionnel total de 223 637 €HT, sont réparties sur cinq exercices :

- 73 135 € en 2025,
- 36 521 € en 2026,
- 38 056 € en 2027,
- 37 911 € en 2028,
- 38 014 € en 2029.

2. Une convention avec la CACP, afin de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de l'admission et du transfert des eaux pluviales provenant des usagers raccordés au réseau public des communes de Maurecourt et d'Andrésy.

Cette convention n'emporte aucune incidence financière, en raison de l'absence de coûts de fonctionnement. Elle sera conclue pour une durée initiale de quinze ans et sera tacitement reconductible par période de cinq années.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention pour l'utilisation des équipements publics de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- d'approuver la convention pour l'utilisation des équipements publics d'assainissement collectif avec le Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin,
- d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les recettes liées à la convention conclue avec le SIARP, d'un montant prévisionnel total de 223 637 €HT échelonné sur cinq exercices (entre 2025 et 2029 inclus) seront inscrites au budget annexe assainissement, des exercices de 2025 à 2029, au chapitre 70, nature 7068 – autres prestations de service.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'arrêté inter-préfectoral du Préfet du Val d'Oise et du Préfet des Yvelines n°78-2022-12-22-00003 mettant fin aux compétences du SIARH au 31 décembre 2022 avec une dissolution intervenant en 2023,

VU l'arrêté inter-préfectoral du Préfet du Val d'Oise et du Préfet des Yvelines n° 78-2024-11-07-00009 modifiant l'arrêté inter-préfectoral n°78-2024-08-05-00004 du 5 août 2024 portant dissolution du SIARH,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-14_49 du 14 décembre 2023 portant approbation des protocoles assainissement, eaux usées et eaux pluviales attachés à la dissolution du SIARH,

VU la délibération du Conseil communautaire de la CACP n°19 du 19 décembre 2023 relative à la dissolution du SIARH (fin de compétences du syndicat au 31 décembre 2022 et période de liquidation ouverte en 2023, protocole de dissolution pour le volet eaux pluviales (commune de Maurecourt),

VU la délibération du Comité syndical du SIARP n°2 du 4 décembre 2023 portant approbation du protocole de dissolution du SIARH (réseau transport eaux usées sur la commune de Maurecourt),

VU la convention pour l'utilisation des équipements publics de gestion des eaux pluviales urbaines avec la CACP, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention pour l'utilisation des équipements publics d'assainissement collectif avec le SIARP, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pour l'utilisation des équipements publics de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention pour l'utilisation des équipements publics d'assainissement collectif avec le Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : PRECISE que les recettes liées à la convention conclue avec le SIARP, d'un montant prévisionnel total de 223 637 €HT (deux cent vingt-trois mille six cent trente-sept euros hors taxes) échelonné sur cinq exercices (entre 2025 et 2029 inclus) seront inscrites au budget annexe assainissement, des exercices de 2025 à 2029, au chapitre 70, nature 7068 – autres prestations de service.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-PORSCU